

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

10903/89 (Presse 249)

kin/MM/mbm

1381st Council meeting

- General Affairs -

Brussels, 18 and 19 December 1989

President: Mr Roland DUMAS

Ministre d'Etat,
Minister for Foreign Affairs
of the French Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Mark EYSKENS	Minister for Foreign Affairs
Mr Robert URBAIN	Minister for Foreign Trade
Mr Paul DE KEERSMAEKER	State Secretary for European Affairs

Denmark:

Mr Uffe ELLEMANN-JENSEN	Minister for Foreign Affairs
Mr Jørgen ØRSTRØM MØLLER	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER	Federal Minister for Foreign Affairs
Mrs Irmgard ADAM-SCHWAETZER	Minister of State, Federal Ministry of Foreign Affairs

Greece:

Mr Ioannis POTTAKIS	Deputy Minister for Foreign Affairs
---------------------	-------------------------------------

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ ORDÓÑEZ	Minister for Foreign Affairs
Mr Apolonio RUIZ LIGERO	State Secretary for Trade

France:

Mr Roland DUMAS	Ministre d'Etat, Minister for Foreign Affairs
Mrs Edith CRESSON	Minister for European Affairs

Ireland:

Ms Máire GEOGHEGAN-QUINN	Minister of State at the Department of the Taoiseach with special responsibility for EEC matters
--------------------------	---

18/19.XII.89

kin/MM/mbm

Italy:

Mr Renato RUGGIERO	Minister for Foreign Trade
Mr Claudio VITALONE	State Secretary for Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS	Minister for Foreign Affairs
--------------------	------------------------------

Netherlands:

Mr H. van den BROEK	Minister for Foreign Affairs
Mr Piet BUKMAN	State Secretary for Economic Affairs
Mr Piet DANKERT	State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr João de DEUS PINHEIRO	Minister for Foreign Affairs
Mr Vitor MARTINS	State Secretary for European Integration

United Kingdom:

Mr Douglas HURD	Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs
Mr William WALDEGRAVE	Minister of State, Foreign and Commonwealth Office

° °
°

Commission:

Mr Jacques DELORS	President
Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN	Vice-President
Mr Ray MacSHARRY	Member
Mr Abel MATUTES	Member
Mrs Christiane SCRIVENER	Member

UNITED STATES - COUNCIL CONCLUSIONS

1. After taking note of the Joint Declaration which emerged from the recent meeting between the Commission and a United States ministerial delegation, the Council welcomed the support, recently renewed by the President of the United States, for the process of European integration and its strengthening and the recognition of the Community's role as an element of stability in current developments in Europe.

The Council confirmed the importance which, for its part, it also attaches, particularly in present circumstances, to the strengthening of co-operation relations with the United States.

2. This climate should also have a favourable impact on bilateral trade relations and on the strengthening of the multilateral trade system, the balance of rights and obligations of the different partners being restored.

3. The Council also took stock of progress on two specific dossiers.

The Council expressed its willingness to accept the conclusions of the GATT Panel concerning Community aid in the oilseeds sector and to adapt Community rules when implementing the results of the Uruguay Round, subject to the United States' agreement to those conclusions, without prejudice to the comments to be made by the Community on the findings and provided that the United States forgoes unilateral measures against the Community, in accordance with the Panel's conclusions and in compliance with GATT rules.

18/19.XII.89

kin/MM/mbm

The Council also noted that progress on the hormones dossier was unsatisfactory, and pointed to the illegality, vis-à-vis GATT, of the unilateral measures taken by the United States, which must therefore be withdrawn.

RELATIONS WITH JAPAN - INTERNAL CAR MARKET - COUNCIL CONCLUSIONS

The Council

- took note of the Commission communication on a large internal car market;
- noted the particular importance of this dossier and stressed what was at stake for the Community in the industrial, social, foreign trade and completion of the internal market sectors;
- instructed the Permanent Representatives Committee to examine the communication in detail so that the Council could define its overall position in the near future.

URUGUAY ROUND - COUNCIL CONCLUSIONS

1. After holding a wide-ranging exchange of views on the Commission communication on agriculture, the Council noted, in the light of the viewpoints expressed by delegations and the clarifications and assurances given by the Commission, that the document could be submitted to the GATT Negotiating Group on Agriculture as the Community contribution.
2. The Council noted that the Commission would ensure that the basic principles underlying the CAP would be safeguarded and that the Community's position was still based on the aim of reducing overall support.
3. The Council agreed to return to the Uruguay Round dossier in the near future at which point it would carry out a comprehensive examination of the situation and the prospects for the negotiations.

18/19.XII.89

kin/MM/mbm

FOLLOW-UP TO THE EUROPEAN COUNCIL

The Council reviewed the items in the conclusions of the Strasbourg European Council containing briefs both for the General Affairs Council and for several specialized Councils.

With regard to the tasks directly entrusted to it, the Council pointed out that rapid progress needed to be made on a number of dossiers concerning external relations, in particular relations with the Central and Eastern European, EFTA and Mediterranean countries. On an internal level, the Council noted the co-ordinating and collating role conferred on it in the work to be carried out with a view to the Conference on Economic and Monetary Union. Basically, it will be for the Irish Presidency to organize proceedings concerning the different subjects.

In respect of the free movement of persons, the Council referred in particular to the request made to the Commission for a list of national policies concerning right of asylum and immigration.

The Presidency also gave the Council a progress report on the setting up of the European Bank for Reconstruction and Development. The Council noted that a first meeting at expert level was scheduled for 15 January 1990.

RELATIONS WITH THE GULF STATES

The Council approved the directives for the negotiation of a Trade Agreement between the EEC and the customs union to be set up by the Gulf States with a view to supplementing the Co-operation Agreement between the Community and the Countries Parties to the Charter of the Co-operation Council for the Arab States of the Gulf, signed on 15 June 1988 in Luxembourg.

RELATIONS WITH ARGENTINA

The Council agreed to the draft negotiating directives for an agreement on trade and economic co-operation between the Community and Argentina.

EEC-ANDORRA RELATIONS

The Council was informed by Commissioner MATUTES that negotiations with the Principality of Andorra for the conclusion of a customs union agreement had been successfully completed.

FRENCH OVERSEAS DEPARTMENTS

The Council agreed on two Decisions concerning the French Overseas Departments:

- one establishing a Programme of options specific to the remote and insular nature of those Departments (POSEIDOM);
- the other concerning the dock dues arrangements in the French Overseas Departments.

1. The POSEIDOM programme will cover a multiannual period, with the implementation having in principle to be carried out by 31 December 1992 through the adoption of the necessary acts.

The specific aims of the programme are to:

- make possible the realistic integration of the FOD into the Community by establishing an appropriate framework for the application of common policies in those Departments;
- help the FOD catch up economically and socially with a view to the completion of the internal market by 31 December 1992, through co-ordinated and concentrated action involving the Structural Funds, the European Investment Bank (EIB) and other existing financial instruments; measures adopted by national authorities must be integrated with such action.

It provides for the maintenance, extension or adaptation of the Community measures already adopted for the FOD and new measures which must take account of the specific characteristics of the FOD and the need to make their economic and social development possible.

In practice, the main activities, apart from assistance in connection with the new provisions concerning the Structural Funds, involve:

- measures to improve the air service,
- ad hoc measures for agricultural productions of special interest to the FOD, and for rum,
- measures to facilitate supplies to local markets of products for livestock farming and for human consumption.

Finally, specific measures will be implemented to encourage and facilitate regional co-operation with the ACP States and the OCT situated in the same geographical areas as the FOD.

2. The Decision on dock dues lays down that the French authorities will take, by 31 December 1992 at the latest, the necessary measures for the dock dues arrangements at present in force in the FOD to apply to all products whether imported into or produced in the FOD.

It provides for the revenue from this tax to be put to use by the competent authorities of each FOD in such a way as to encourage as effectively as possible the economic and social development of each FOD.

In the light of the specific constraints of the FOD and with a view to attaining the objective of their economic and social development, partial or total exemptions from the tax, according to economic requirements, may be authorized for local production activities for a period of not more than ten years from the date of introduction of the system.

Before this period expires, the situation will be re-examined by the Council on the basis of a report and of any proposals from the Commission.

These Decisions should be formally adopted shortly, once the texts have been finalized, so that they can enter into force on 1 January 1990.

GDR

The Commission submitted to the Council proposals for directives for the negotiation with the GDR of an agreement on trade and commercial and economic co-operation.

With reference to the conclusions of the Strasbourg European Council regarding the GDR ⁽¹⁾, the Council noted there was agreement in principle on the negotiation of such an agreement with the GDR and instructed the Permanent Representatives Committee to finalize the negotiating directives so that they could be formally adopted before the end of the year.

TURKEY

Following an initial exchange of views, and in the light of statements by the various delegations, the Council took note of the Commission's opinion - delivered in accordance with the Treaties - on Turkey's application for accession. The Commission's opinion and suggestions will be studied in detail, bearing in mind the importance to the Community of the special relations it has established with Turkey on the basis of the Ankara Agreement signed in 1963.

(1) Par. IV B. 1.: "The Council will, as soon as possible, instruct the Commission to negotiate a Trade and Co-operation Agreement with the GDR to be concluded during the first half of 1990."

MISCELLANEOUS DECISIONS

Poland/Hungary

The Council adopted the Regulation on economic aid to the Republic of Hungary and the Polish People's Republic. The aim is to fix the detailed rules for implementing the project involving ECU 300 million earmarked for the period expiring on 31 December 1990 on which a decision was taken in principle on 27.XI.89 (see Press Release of General Affairs Council - 10180/89 Presse 222).

GATT

The Council adopted

- the Decision concerning the conclusion of the Protocol of Accession of Bolivia to the General Agreement on Tariffs and Trade;

- the Regulations

= amending Regulation No 430/87 on arrangements applicable to imports of manioc and similar products (coming under CN codes 0714 10 10, 0714 10 90 and 0714 90 10) originating in certain third countries.

The aim of the amendment is to fix the ceiling on the levy at 6% ad valorem for certain specific quantities of imports of manioc and similar products from third countries and countries not members of GATT.

= amending Regulation No 1471/88 as regards imports of sweet potatoes intended for uses other than human consumption, originating in the People's Republic of China for 1990.

The amendment is intended to maintain at the 1989 level (60 000 tonnes) the quota for sweet potatoes originating in China and intended for uses other than human consumption, which will qualify for zero-duty import arrangements in 1990.

Textiles

The Council adopted the Decision on the provisional application of an Agreed Minute amending the Agreement between the European Economic Community and Hong Kong on trade in textile products.

Generalized scheme of preferences

Following the political agreements reached in particular at its meetings on 6 and 27 November, the Council adopted Regulations:

- implementing the provisions of the Community's generalized scheme of preferences for 1990 in respect of various sectors, viz.:
 - = certain industrial products originating in developing countries;
 - = certain agricultural products originating in developing countries;
 - = certain textile products originating in developing countries;
- reducing, for 1990, the levies on certain agricultural products originating in developing countries,

and

- the Decision of the Representatives of the Governments of the Member States of the ECSC applying generalized tariff preferences for 1990 in respect of certain steel products originating in developing countries.

Anti-dumping

The Council adopted the Regulation extending for two months at most the provisional anti-dumping duty on imports of potassium permanganate originating in Czechoslovakia.

Social affairs

The Council adopted the Decisions:

- establishing an action programme to promote innovation in the field of vocational training resulting from technological change in the European Community (EUROTECNET)
(See Press Release of the Social Affairs Council on 30.XI.89 - 10309/89 Presse 228);
- concerning the further development of the HANDYNET system - computerized information system on disability questions - in the context of the HELIOS programme which gives priority to activities which complete and put into operation the HANDYAIDS module on technical aids for persons affected by impaired motor, visual, hearing, mental or communication faculties.

Appointment

The Council replaced a full member of the European Social Fund Committee.

Bruxelles, le 19 décembre 1989.

433

NOTE BIO (89) 394 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)

Relations avec les Etats-Unis

Le débat a été introduit par M. Andriessen qui a fait distinction entre trois thèmes séparés :

1. la visite d'une délégation du gouvernement américain auprès de la Commission le 15 décembre dernier,
2. le dossier hormones,
3. le panel Soja.

En ce qui concerne la visite américaine à la Commission, M. Andriessen a rappelé les principaux sujets qui ont été discutés - et qui ont également été repris dans notre bio 389, à savoir le Sommet de Malte, l'intégration européenne après 1992, l'Uruguay Round, les problèmes d'environnement, la Conférence du Pacifique et les relations bilatérales CE/Etats-Unis.

A ce dernier sujet, M. Andriessen a rappelé que les deux parties ont notamment fait référence au discours de M. Baker à Berlin du 12 décembre et il a mentionné le fait que M. Baker a beaucoup souligné le rôle croissant de la Communauté européenne, notamment dans le domaine économique.

Le dossier hormones

M. Andriessen a fait part du fait qu'il y a très peu de progrès enregistrés à cet égard. En effet, jusqu'ici les mesures de rétorsion américaines n'ont été réduites qu'avec 4,2 millions de dollars, le chiffre correspondant aux livraisons de la viande sans hormones en provenance des Etats-Unis vers l'Europe. En outre, la situation s'est encore compliquée du fait qu'entretemps le Président américain a signé l'amendement Harkin introduit au Congrès et qui vise en termes pratiques à introduire des subventions pour financer la livraison de la viande d'origine américaine aux militaires américains stationnés en Europe pour remplacer ainsi les livraisons actuelles des viandes en provenance de la Communauté. Cette disposition signifie des pertes pour les opérateurs communautaires, sur base annuelle de 55 millions de dollars, un chiffre qui devrait donc être ajouté aux mesures de rétorsion toujours en cours de la part du gouvernement américain.

M. Andriessen a précisé qu'il s'est déjà adressé par écrit, avec son collègue Marc Sharry, au gouvernement américain pour protester contre cette nouvelle disposition : "... In fact, we believe that if these measures are adopted, you should seize this opportunity to lift the illegal US retaliatory measures in force since the beginning of 1989. We hope that you will see the interest for both parties to find a reasonable outcome to this problem which has gone on for too long." (Lettre adressée à Mme Hills et M. Yeutter en date du 1er décembre 1989).

Le Vice-Président Andriessen a précisé que jusqu'à maintenant le Collège n'a pas encore été saisi d'une réponse du gouvernement américain à cette lettre. Elle n'hésitera pas à la communiquer, le cas échéant, au Conseil dès que disponible, y compris des conclusions du Collège pour le reste de la procédure à suivre en la matière.

En tous cas, pour l'instant, la Commission pourrait accepter l'établissement d'un groupe de travail afin de rechercher une solution de compromis, en notant toutefois que le Directeur Général du GATT, M. Dunkel, a suggéré la nomination d'un conciliateur.

Panel Soja

M. Andriessen s'est référé aux conclusions du panel soja qui ont été communiquées à Genève le 14 décembre dernier. Il a fait part du fait que, depuis, ce même sujet a été discuté à l'occasion de la visite de Mme Hills et Mr Yeutter à la Commission vendredi dernier, sans toutefois que celle-ci ait déjà pu prendre position définitive à ce sujet.

C'est dans cette optique que la Commission s'adresse aujourd'hui au Conseil pour lui demander d'accepter les conclusions de ce même panel. Cette acceptation, toutefois, ne signifie nullement que la Communauté puisse accepter toutes les "findings" qui sont à la base des conclusions de ce panel.

En ce qui concerne l'acceptation des conclusions, le Vice-Président précise toutefois qu'il estime que celle-ci doit être conditionnelle, c'est-à-dire après avoir un engagement clair du côté américain qu'"il respecte sans aucun équivoque les règles du GATT". Ceci implique donc, dans l'esprit de la Commission, que le gouvernement américain renonce à toutes mesures unilatérales en relation avec l'application éventuelle de la section 301 et qu'il accepte également, le cas échéant, les conclusions à attendre d'un panel sur le "waiver" pour le sucre.

En ce qui concerne la mise en vigueur des conclusions du panel soja par la Communauté, la Commission, tout en conformité avec le texte de ces mêmes conclusions, préconise que celle-ci sera réalisée en fonction du déroulement de l'Uruguay Round actuellement en cours.

Un débat relativement long a eu lieu suite à l'intervention du Vice-Président où il est apparu clairement que la plupart des délégations qui se sont exprimées pouvaient suivre l'approche préconisée par la Commission.

Certaines autres délégations, notamment la délégation italienne, se sont montrées très réticentes au fait que la Communauté se prononce déjà maintenant à cet égard.

Finalement, le débat a été conclu par le biais d'un texte libellé "conclusions du Conseil" relatif au point Etats-Unis et qui porte tant sur les relations bilatérales en termes généraux entre la Communauté et les Etats-Unis qu'en matière de soja ainsi que des hormones. En voici le texte :

"1. Le Conseil, ayant pris note de la Déclaration conjointe résultant de la récente rencontre entre la Commission et une délégation ministérielle américaine, s'est réjoui de l'appui, renouvelé récemment par le Président des Etats-Unis, au processus d'intégration européenne et à son renforcement ainsi que de la reconnaissance du rôle de la Communauté en tant que facteur de stabilité dans l'évolution actuelle en Europe.

Le Conseil a confirmé l'importance que, de son côté, il attache également, en particulier dans les circonstances présentes, au renforcement des relations de coopération avec les Etats-Unis.

2. Ce climat devrait également avoir un impact favorable sur les relations commerciales bilatérales ainsi que sur le renforcement du système multilatéral des échanges dans le rétablissement de l'équilibre des droits et des obligations des différents partenaires.

3. Le Conseil a, par ailleurs, fait le point de deux dossiers spécifiques.

Le Conseil a manifesté sa disponibilité à accepter les conclusions du panel du GATT sur les aides communautaires dans le secteur des oléagineux et à adopter la réglementation communautaire dans le cadre de la mise en oeuvre des résultats de l'Uruguay Round, sous réserve de l'accord des Etats-Unis sur ces conclusions, sans préjudice des observations qui seront formulées par la Communauté sur les constatations (findings) et à la condition que les Etats-Unis renoncent à des mesures unilatérales à l'encontre de la Communauté, conformément aux conclusions de ce panel, et dans le respect des règles du GATT.

Le Conseil a relevé, par ailleurs, l'évolution insatisfaisante du dossier "hormones" et a rappelé l'illégalité, au regard du GATT, des mesures unilatérales américaines dont le retrait doit donc intervenir."

Relations avec le Japon

Le débat à ce sujet a permis aux participants de faire référence à l'évolution des relations avec le Japon en termes généraux, ainsi que de manière plus spécifique dans le domaine des voitures.

En ce qui concerne le premier aspect, M. Andriessen a rappelé que depuis les trois dernières années, le Japon a fait des progrès dans ses efforts pour stimuler la demande interne, notamment pour les biens de consommation. En ce qui concerne les différents secteurs dans laquelle la Communauté est intéressée à titre d'exportateur, on doit constater que des progrès significatifs ont été enregistrés dans le domaine des produits pharmaceutiques, les voitures, les vins et les boissons alcoolisées. La situation est moins satisfaisante

dans quelques autres secteurs, notamment pour l'agriculture, les services financiers et plus particulièrement dans le secteur de la construction.

A ce sujet le Vice-Président a conclu qu'il y a tout lieu que la Communauté poursuive ses efforts pour s'assurer un accès au marché effectif au Japon sans qu'elle doive s'adresser aux procédures entamées par le gouvernement américain, c'est-à-dire le "Structural Impediment Initiative" (SII).

En ce qui concerne les importations futures dans la Communauté en provenance du Japon, et notamment dans le secteur de l'automobile, M. Andriessen a esquissé les grandes lignes de l'approche de la Commission comme établies il y a quelques jours.

A l'occasion de cette présentation, M. Andriessen a beaucoup insisté sur le caractère confidentiel de ce débat et il a souligné la nécessité pour la Commission de disposer d'une marge de manoeuvre suffisante, lui permettant d'entamer de vraies négociations.

Les réactions enregistrées de la part des délégations a bien confirmé le caractère préliminaire de ce débat, plusieurs délégations ayant insisté sur un examen plus approfondi au niveau du Coreper et 113 avant que des conclusions plus précises puissent être tirées.

Toutefois, à l'issue de l'échange de vues, M. Andriessen a qualifié celui-ci d'"encourageant". La Présidence, pour sa part, a conclu que le dossier des automobiles doit maintenant faire l'objet d'un examen au niveau du Coreper et, éventuellement, au 113, en vue de permettre ainsi au Conseil de définir une position globale en la matière.

Relations avec les pays de l'Est

La session de ce matin a été ouverte par une référence à la situation dans les pays de l'Est et notamment au fait que la Commission a, entretemps, saisi le Conseil d'une recommandation visant des directives pour ouvrir des négociations avec le RDA en vue de la conclusion d'un accord sur le commerce et la coopération commerciale et économique.

A ce sujet, M. Andriessen a rappelé que la recommandation fait suite à une série d'entretiens exploratoires qui ont débuté en 88 entre la Commission et la RDA. En outre, cette même recommandation tient compte de la nouvelle situation politique en RDA ainsi que du contenu d'un Memorandum présenté par le gouvernement de la RDA à la Commission il y a trois semaines.

Sur cette base la Commission propose que le Conseil l'autorise à commencer des négociations avec la RDA en vue d'un accord bilatéral couvrant deux volets, c'est-à-dire le commerce d'une part, et la coopération commerciale et économique, d'autre part. Un tel accord s'inscrit ainsi parfaitement dans les conclusions du dernier Sommet de Strasbourg, et, de l'avis de la Commission, devrait porter sur une durée de 10 ans.

Par courrier séparé, nous vous envoyons une Memo portant sur les chapitres suivants :

- historique des contacts pris en vue de conclure un accord
- les accords sectoriels
- les relations commerciales.

En effet, la Commission propose un accord qui, dans son contenu, est largement comparable avec celui déjà conclu avec l'URSS. Ceci signifie donc que pour la partie commerciale, la Commission propose un démantèlement graduel des restrictions quantitatives spécifiques existantes, de sorte qu'au plus tard le 31 décembre 1995, la plus grande partie de ces restrictions ne seront plus valables.

D'autre part, en ce qui concerne le volet coopération commerciale et économique, la Commission a identifié une large gamme de secteurs susceptibles pour cette coopération, à savoir :

- Industrie et extraction minière,
- agriculture et industries alimentaires,
- énergie,
- transport, tourisme et autres services,
- protection de l'environnement, en particulier dans les domaines engendrant des préoccupations communes (par exemple, la pollution atmosphérique et des eaux),
- sciences et technologies, dans des domaines où la Communauté se montre active et estime qu'un échange d'expériences pourrait présenter un intérêt pour les deux parties;
- télécommunications,
- normalisation,
- santé,
- statistiques,
- formation professionnelle et en matière de gestion,
- questions économiques, monétaires et bancaires.

Seulement la délégation allemande a donné sa première réaction en soulignant l'urgence d'une décision positive du Conseil en la matière.

Ensuite, la Présidence s'est exprimée presque dans les mêmes termes en chargeant le Coreper d'examiner la recommandation de la Commission en vue d'une décision du Conseil dans les meilleurs délais, et si possible encore avant la fin de cette année.

En outre, M. Andriessen a informé le Conseil que la Commission, le 18 décembre dernier, a été saisie d'une lettre du Premier Ministre Tchécoslovaque dans laquelle celui-ci exprime son intérêt d'entrer en négociation avec la Communauté en vue de conclure un accord cadre concernant le commerce et la coopération économique entre la République Socialiste Tchécoslovaque et la Communauté. Nous vous rappelons qu'en ce moment il n'existe qu'un accord commercial entre les deux parties, celui-ci ayant été négocié en 1988 après la signature de la déclaration conjointe entre la Communauté et le Comecon, le 25 juin 1988.

Il est également intéressant de noter que la lettre précitée du gouvernement tchécoslovaque fait part entre autres d'une invitation au Vice-président Andriessen de se rendre "au début de l'année prochaine en Tchécoslovaquie".

M. Andriessen a précisé que la Commission va maintenant étudier cette même lettre et communiquer ensuite les conclusions du Collège en la matière au Conseil.

En ce qui concerne la Bulgarie, le Vice-Président Andriessen a fait part de l'intention de la Commission de fixer une nouvelle date pour suivre des négociations avec la Bulgarie en vue de la conclusion d'un accord de commerce et de coopération commerciale et économique avec ce pays. Une telle date devrait se situer dans un avenir proche.

Relations CE-AELE

Avant l'ouverture officielle de la session ministérielle CE-AELE ce matin à 11 heures, une cérémonie de signatures s'est effectuée dans le bâtiment Charlemagne à laquelle étaient présents les Ministres des Affaires Etrangères des pays de l'AELE, ainsi que le Président du Conseil, M. Dumas, et le Vice-président de la Commission, M. Andriessen, d'autre part.

A cette occasion, les parties concernées ont signé deux types d'accords et qui s'inscrivent dans le processus de Luxembourg entamé entre la Communauté et l'AELE en 1984 :

1. un accord entre la Communauté et les pays membres de l'AELE visant "a systematic exchange of information on proposals or amendments for new compulsory technical regulations and a three-month standstill period for comments",

2. un accord entre la Communauté et les six Etats membres de l'AELE portant sur la participation des pays de l'AELE dans le programme Comett II, celui-ci ayant comme objectif les échanges d'étudiants entre universités et industries dans le domaine de la technologie.

Ensuite la session ministérielle s'est ouverte où toutes les délégations présentes, y compris celle de Lichtenstein, ont fait leur évaluation de l'état des progrès du nouveau processus entamé en mars dernier, c'est-à-dire depuis la première réunion CE-AELE.

Par courrier séparé, vous recevrez le texte de l'intervention du Vice-président Andriessen en la matière.

La séance a été clôturée par la Présidence par le constat que toutes les délégations ont souscrit à la déclaration commune et qui stipule entre autres que les délégations "ont décidé à cette fin d'engager des négociations formelles dès que possible au premier semestre 1990, en se fixant l'objectif de leur aboutissement dans les meilleurs délais".

Le texte de la déclaration commune vous parviendra par le secrétariat du Conseil des Ministres.

La Conférence de presse qui a clôturé les travaux en ce qui concerne le point CE-AELE et à laquelle ont participé M. Dumas et M. Andriessen, d'une part, ainsi que le Président de l'AELE, M. Hannibalson, d'autre part, a confirmé leur satisfaction avec le résultat de la réunion d'aujourd'hui.

Par courrier séparé, nous vous envoyons une Memo portant sur les chapitres suivants :

- historique des contacts pris en vue de conclure un accord
- les accords sectoriels
- les relations commerciales.

En effet, la Commission propose un accord qui, dans son contenu, est largement comparable avec celui déjà conclu avec l'URSS. Ceci signifie donc que pour la partie commerciale, la Commission propose un démantèlement graduel des restrictions quantitatives spécifiques existantes, de sorte qu'au plus tard le 31 décembre 1995, la plus grande partie de ces restrictions ne seront plus valables.

D'autre part, en ce qui concerne le volet coopération commerciale et économique, la Commission a identifié une large gamme de secteurs susceptibles pour cette coopération, à savoir :

- industrie et extraction minière,
- agriculture et industries alimentaires,
- énergie,
- transport, tourisme et autres services,
- protection de l'environnement, en particulier dans les domaines engendrant des préoccupations communes (par exemple, la pollution atmosphérique et des eaux),
- sciences et technologies, dans des domaines où la Communauté se montre active et estime qu'un échange d'expériences pourrait présenter un intérêt pour les deux parties;
- télécommunications,
- normalisation,
- santé,
- statistiques,
- formation professionnelle et en matière de gestion,
- questions économiques, monétaires et bancaires.

Seulement la délégation allemande a donné sa première réaction en soulignant l'urgence d'une décision positive du Conseil en la matière.

Ensuite, la Présidence s'est exprimée presque dans les mêmes termes en chargeant le Coreper d'examiner la recommandation de la Commission en vue d'une décision du Conseil dans les meilleurs délais, et si possible encore avant la fin de cette année.

En outre, M. Andriessen a informé le Conseil que la Commission, le 18 décembre dernier, a été saisie d'une lettre du Premier Ministre Tchécoslovaque dans laquelle celui-ci exprime son intérêt d'entrer en négociation avec la Communauté en vue de conclure un accord cadre concernant le commerce et la coopération économique entre la République Socialiste Tchécoslovaque et la Communauté. Nous vous rappelons qu'en ce moment il n'existe qu'un accord commercial entre les deux parties, celui-ci ayant été négocié en 1988 après la signature de la déclaration conjointe entre la Communauté et le Comecon, le 25 juin 1988.

Il est également intéressant de noter que la lettre précitée du gouvernement tchécoslovaque fait part entre autres d'une invitation au Vice-président Andriessen de se rendre "au début de l'année prochaine en Tchécoslovaquie".

M. Andriessen a précisé que la Commission va maintenant étudier cette même lettre et communiquer ensuite les conclusions du Collège en la matière au Conseil.

En ce qui concerne la Bulgarie, le Vice-Président Andriessen a fait part de l'intention de la Commission de fixer une nouvelle date pour suivre des négociations avec la Bulgarie en vue de la conclusion d'un accord de commerce et de coopération commerciale et économique avec ce pays. Une telle date devrait se situer dans un avenir proche.

Relations CE-AELE

Avant l'ouverture officielle de la session ministérielle CE-AELE ce matin à 11 heures, une cérémonie de signatures s'est effectuée dans le bâtiment Charlemagne à laquelle étaient présents les Ministres des Affaires Etrangères des pays de l'AELE, ainsi que le Président du Conseil, M. Dumas, et le Vice-président de la Commission, M. Andriessen, d'autre part.

A cette occasion, les parties concernées ont signé deux types d'accords et qui s'inscrivent dans le processus de Luxembourg entamé entre la Communauté et l'AELE en 1984 :

1. un accord entre la Communauté et les pays membres de l'AELE visant "a systematic exchange of information on proposals or amendments for new compulsory technical regulations and a three-month standstill period for comments",

2. un accord entre la Communauté et les six Etats membres de l'AELE portant sur la participation des pays de l'AELE dans le programme Comett II, celui-ci ayant comme objectif les échanges d'étudiants entre universités et industries dans le domaine de la technologie.

Ensuite la session ministérielle s'est ouverte où toutes les délégations présentes, y compris celle de Lichtenstein, ont fait leur évaluation de l'état des progrès du nouveau processus entamé en mars dernier, c'est-à-dire depuis la première réunion CE-AELE.

Par courrier séparé, vous recevrez le texte de l'intervention du Vice-président Andriessen en la matière.

La séance a été clôturée par la Présidence par le constat que toutes les délégations ont souscrit à la déclaration commune et qui stipule entre autres que les délégations "ont décidé à cette fin d'engager des négociations formelles dès que possible au premier semestre 1990, en se fixant l'objectif de leur aboutissement dans les meilleurs délais".

Le texte de la déclaration commune vous parviendra par le secrétariat du Conseil des Ministres.

La Conférence de presse qui a clôturé les travaux en ce qui concerne le point CE-AELE et à laquelle ont participé M. Dumas et M. Andriessen, d'une part, ainsi que le Président de l'AELE, M. Hannibalsen, d'autre part, a confirmé leur satisfaction avec le résultat de la réunion d'aujourd'hui.

Par courrier séparé, nous vous envoyons une Memo portant sur les chapitres suivants :

- historique des contacts pris en vue de conclure un accord
- les accords sectoriels
- les relations commerciales.

En effet, la Commission propose un accord qui, dans son contenu, est largement comparable avec celui déjà conclu avec l'URSS. Ceci signifie donc que pour la partie commerciale, la Commission propose un démantèlement graduel des restrictions quantitatives spécifiques existantes, de sorte qu'au plus tard le 31 décembre 1995, la plus grande partie de ces restrictions ne seront plus valables.

D'autre part, en ce qui concerne le volet coopération commerciale et économique, la Commission a identifié une large gamme de secteurs susceptibles pour cette coopération, à savoir :

- industrie et extraction minière,
- agriculture et industries alimentaires,
- énergie,
- transport, tourisme et autres services,
- protection de l'environnement, en particulier dans les domaines engendrant des préoccupations communes (par exemple, la pollution atmosphérique et des eaux),
- sciences et technologies, dans des domaines où la Communauté se montre active et estime qu'un échange d'expériences pourrait présenter un intérêt pour les deux parties;
- télécommunications,
- normalisation,
- santé,
- statistiques,
- formation professionnelle et en matière de gestion,
- questions économiques, monétaires et bancaires.

Seulement la délégation allemande a donné sa première réaction en soulignant l'urgence d'une décision positive du Conseil en la matière.

Ensuite, la Présidence s'est exprimée presque dans les mêmes termes en chargeant le Coreper d'examiner la recommandation de la Commission en vue d'une décision du Conseil dans les meilleurs délais, et si possible encore avant la fin de cette année.

En outre, M. Andriessen a informé le Conseil que la Commission, le 18 décembre dernier, a été saisie d'une lettre du Premier Ministre Tchécoslovaque dans laquelle celui-ci exprime son intérêt d'entrer en négociation avec la Communauté en vue de conclure un accord cadre concernant le commerce et la coopération économique entre la République Socialiste Tchécoslovaque et la Communauté. Nous vous rappelons qu'en ce moment il n'existe qu'un accord commercial entre les deux parties, celui-ci ayant été négocié en 1988 après la signature de la déclaration conjointe entre la Communauté et le Comecon, le 25 juin 1988.

Il est également intéressant de noter que la lettre précitée du gouvernement tchécoslovaque fait part entre autres d'une invitation au Vice-président Andriessen de se rendre "au début de l'année prochaine en Tchécoslovaque".

M. Andriessen a précisé que la Commission va maintenant étudier cette même lettre et communiquer ensuite les conclusions du Collège en la matière au Conseil.

En ce qui concerne la Bulgarie, le Vice-Président Andriessen a fait part de l'intention de la Commission de fixer une nouvelle date pour suivre des négociations avec la Bulgarie en vue de la conclusion d'un accord de commerce et de coopération commerciale et économique avec ce pays. Une telle date devrait se situer dans un avenir proche.

Relations CE-AELE

Avant l'ouverture officielle de la session ministérielle CE-AELE ce matin à 11 heures, une cérémonie de signatures s'est effectuée dans le bâtiment Charlemagne à laquelle étaient présents les Ministres des Affaires Etrangères des pays de l'AELE, ainsi que le Président du Conseil, M. Dumas, et le Vice-président de la Commission, M. Andriessen, d'autre part.

A cette occasion, les parties concernées ont signé deux types d'accords et qui s'inscrivent dans le processus de Luxembourg entamé entre la Communauté et l'AELE en 1984 :

1. un accord entre la Communauté et les pays membres de l'AELE visant "a systematic exchange of information on proposals or amendments for new compulsory technical regulations and a three-month standstill period for comments",

2. un accord entre la Communauté et les six Etats membres de l'AELE portant sur la participation des pays de l'AELE dans le programme Comett II, celui-ci ayant comme objectif les échanges d'étudiants entre universités et industries dans le domaine de la technologie.

Ensuite la session ministérielle s'est ouverte où toutes les délégations présentes, y compris celle de Lichtenstein, ont fait leur évaluation de l'état des progrès du nouveau processus entamé en mars dernier, c'est-à-dire depuis la première réunion CE-AELE.

Par courrier séparé, vous recevrez le texte de l'intervention du Vice-président Andriessen en la matière.

La séance a été clôturée par la Présidence par le constat que toutes les délégations ont souscrit à la déclaration commune et qui stipule entre autres que les délégations "ont décidé à cette fin d'engager des négociations formelles dès que possible au premier semestre 1990, en se fixant l'objectif de leur aboutissement dans les meilleurs délais".

Le texte de la déclaration commune vous parviendra par le secrétariat du Conseil des Ministres.

La Conférence de presse qui a clôturé les travaux en ce qui concerne le point CE-AELE et à laquelle ont participé M. Dumas et M. Andriessen, d'une part, ainsi que le Président de l'AELE, M. Hannibalsen, d'autre part, a confirmé leur satisfaction avec le résultat de la réunion d'aujourd'hui.

A l'occasion de cette conférence de presse, M. Andriessen a précisé les points suivants :

- Il est évident que les nouveaux développements en Europe centrale et de l'Est ne peuvent pas être ignorés pour le débat sur les relations futures entre la CE et l'AELE.

- La réunion ministérielle d'aujourd'hui a bien confirmé la volonté politique de toutes les parties concernées de faire réussir le processus maintenant entamé afin d'établir ainsi l'Espace Economique Européen envisagé.

- La Commission peut certainement souscrire à l'objectif préconisé par l'AELE de déclencher des négociations en vue d'un accord, dès le début de l'année prochaine, mais elle n'est pas en mesure, actuellement, de s'engager en ce qui concerne la date limite pour la conclusion définitive de ces mêmes négociations.

Répondant à une question précise à ce sujet, M. Andriessen a déclaré que la Commission se déclare ouverte pour examiner les possibilités pour créer des nouvelles relations, pas simplement entre la CE et l'AELE, mais également avec d'autres pays en Europe centrale et de l'Est, y compris, le cas échéant, par le biais du Comecon.

Toutefois, il a estimé qu'il est largement prématuré de se prononcer à ce stade sur ce dernier sujet, le Comecon devant d'abord être profondément restructuré (d'après l'avis de M. Shevardnadze, prononcé à l'occasion de la Conférence de presse à Bruxelles d'hier soir).

MATERIEL DISTRIBUE AU COURS DU RENDEZ VOUS DE MIDI DU 19 DECEMBRE

IP 969 - Commission ensures modification of the Belgian association of pharmacists' quality mark scheme

IP 977 - Financement de projets de développement en Asie et Amérique Latine

IP 978 - Résumé de l'intervention de M. Van Miert au Comité consultatif CECA

Intervention of Mr Andriessen at the Ministerial meeting with EFTA

Amplifiés
C.D. Ehlermann

Bruxelles, le 19 décembre 1989.

NOTE BIO(89) 394 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Affaires Générales (Bruno JULIEN)

Le Conseil Affaires Générales a adopté ce matin solidairement le mandat de négociation agricole à long terme dans le cadre de l'Uruguay Round.

En présentant au Conseil la proposition de la Commission, le Commissaire Mac Sharry a rappelé le chemin important parcouru depuis Montréal. La Communauté a obtenu que l'on ne parle plus d'élimination totale des soutiens, le crédit découlant des réformes en agriculture est comptabilisé à partir de 1986.

La proposition communautaire représente une proposition équilibrée. Elle confirme l'engagement des parties contractantes de s'engager dans la voie de la réduction équilibrée des soutiens à l'aide d'un instrument de mesure global et transparent avec un calendrier défini et une procédure d'examen en cours d'exécution.

La Communauté prend l'initiative en acceptant que des éléments de tarification s'appliquent à tous les instruments de soutien et de protection qui sont sources de distorsions commerciales (y compris bien sûr les deficiency payments largement pratiqués au titre du Farm Act américain), soient considérés dans une approche permettant de résoudre la question fondamentale du rééquilibrage des soutiens de protection dont les niveaux différents provoquent des déséquilibres et des inconsistances.

Cette approche novatrice et positive concrétise certes l'intention d'accepter une réduction équilibrée des soutiens de protection si elle est partagée par les autres parties contractantes mais elle permet aussi de sauvegarder le principe fondamental de la préférence (par le biais de l'élément fixe de la tarification) tout en évitant les perturbations dues aux fluctuations erratiques des monnaies et des marchés.

La note Bio(89) 376 (suite 3) du 12 décembre 1989 est maintenant utilisable, moyennant une petite modification à la page 2. Sous le tiret Rupture, remplacez "modulé selon l'évolution des cours mondiaux" par "modulé selon l'évolution des marchés mondiaux".

Un dossier de presse vous est envoyé ce jour par la valise.

NOTE TO WASHINGTON, OTTAWA, GENEVA, CANBERRA

Le dossier de presse qui vous a été envoyé par Fax le 12 décembre est maintenant utilisable moyennant la prise en compte de la modification susmentionnée dans le document No II "SUMMARY OF THE PROPOSAL". Il faut en outre biffer dans le document No III "THE PROPOSAL" la dernière phrase du deuxième tiret (Thus, it is logical... prices rise).

Le Conseil a en outre examiné deux contentieux bilatéraux avec les Etats-Unis concernant les hormones et le panel soja. Il en a tiré les conclusions suivantes :

- le Conseil a manifesté sa disponibilité à accepter les conclusions du panel du GATT sur les aides communautaires dans le secteur des oléagineux et à adapter la réglementation communautaire dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Uruguay Round, sous réserve de l'accord des Etats-Unis sur ces conclusions, sans préjudice des observations qui seront formulées par la Communauté sur les constatations (findings) et à la condition que les Etats-Unis renoncent à des mesures unilatérales à l'encontre de la Communauté, conformément aux conclusions de ce panel, et dans le respect des règles du GATT.

- Le Conseil a relevé, par ailleurs, l'évolution insatisfaisante du dossier "hormones" et a rappelé l'illégalité, au regard du GATT, des mesures unilatérales américaines dont le retrait doit intervenir.

Amitiés,
C. D. EHLERMANN

70 137 4

Bruxelles, le 20 décembre 1989

NOTE BIO(89) 394 (suite 2 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL DES AFFAIRES GENERALES

Le Conseil Affaires Générales a terminé ses travaux, mardi 19 décembre 1989, par l'adoption du programme Poséidom et par l'examen d'un certain nombre de questions internationales.

Poséidom ou programme d'options spécifiques à l'éloignement des départements français d'outre mer - accompagné d'une proposition d'aménagement de l'octroi de mer - a pour but de mettre en oeuvre l'Acte Unique dans ces territoires qui, en vertu de l'article 227 paragraphe 2 du traité de Rome, font partie intégrante de la Communauté, tout en tenant compte de leur spécificité (éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficiles, concurrence de pays voisins moins protégés socialement et qui bénéficient par l'accord de Lomé de l'ouverture de marché européen).

Sur le plan politique, Poséidom est une réponse aux craintes nées dans ces départements devant l'achèvement du marché intérieur; juridiquement c'est une formule novatrice de décision conjointe du Conseil et de la Commission. Les mesures communautaires déjà adoptées seront maintenues, étendues ou adaptées, et des actions destinées à compenser les handicaps spécifiques des DOM seront arrêtées. La réforme des fonds structurels (doublement des ressources et nouvelles méthodes d'action) s'appliquera dans les DOM. Et une meilleure coopération régionale sera encouragée.

L'octroi de mer, droit d'importation appliqué lors de l'entrée d'une marchandise dans l'île quelle qu'en soit la provenance sera aménagé pour respecter les principes essentiels du Traité de Rome d'ici le 31 décembre 1992. Il devra s'appliquer indistinctement aux produits introduits et aux produits obtenus dans les DOM selon des taux fixés par les autorités compétentes de ces DOM et modulables selon les catégories de produits. De plus, des exonérations partielles ou totales peuvent être décidées pendant dix ans en faveur des productions locales.

Deux questions restaient principalement en suspens avant le Conseil :

- l'approbation des exonérations pour le nouvel octroi de mer : il restait une divergence sur la question de savoir si les régimes d'exonérations devaient être approuvés par la Commission ou s'il convenait de prévoir une saisine du Conseil. C'est finalement la première solution qui a prévalu.

- dans le texte POSEIDOM un amendement du Parlement repris par la Commission sur la libération du transport aérien ("de nature à permettre à la pluralité des compagnies aériennes communautaires de desservir les DOM") a été adopté.

De plus la Commission a signifié par de nombreuses déclarations annexées au texte Poséidom son intention de soumettre des propositions appropriées pour les Açores, Madère et les Canaries, une déclaration relative aux PTOM et une autre sur certaines régions insulaires de la Communauté.

Le programme Poséidom entrera en vigueur le 1er janvier 1990.

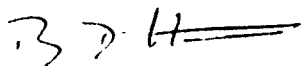
- la Turquie : le Conseil a pris acte de l'avis donné par la Commission sur la demande d'adhésion de ce pays. Celui-ci fera l'objet d'un examen approfondi lors d'un prochain Conseil, en ayant à l'esprit l'accord d'Ankara de 1963.

- l'Argentine : le Conseil a approuvé la directive de négociation en vue de la conclusion d'un accord commercial et économique de cinq ans renouvelables avec l'Argentine. Cela a été rendu possible par le règlement bilatéral du problème que posent les discriminations de l'Argentine à l'égard du Royaume-Uni.

- Andorre : le Conseil a pris acte - en attendant sa transmission - de l'accord paraphé la semaine dernière entre la Communauté et Andorre d'une Union douanière pour les produits industriels.

- Relations avec le Golfe : le Conseil a approuvé, après une longue discussion, le mandat de négociation d'un accord commercial entre la CEE d'une part et l'Union douanière que sont en train de constituer les pays du Golfe (Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Bahreïn, Oman, Qatar et Koweït). Cet accord s'il prévoit la suppression des droits de douane (avec une période transitoire de 8 ans pour les pays du Golfe) admet un régime particulier pour l'importation dans la CEE de produits sensibles (sous forme de plafonds et de contingents avec périodes transitoires).

Amitiés,



B. Dethomas